

GEFIP SELECT
Société d'investissement à capital variable (SICAV)
Société Anonyme (S.A.)
Siège social : 223 rue Saint-Honoré 75001 Paris
R.C.S. PARIS : 895 404 374

Avis aux actionnaires du Compartiment GEFIP EUROLAND

Paris, le 18/07/2023

Objet : Classification du Compartiment en article 8 du « Règlement SFDR » et autres modifications du prospectus

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous êtes actionnaire de GEFIP EUROLAND (action P - ISIN : **FR0014006Z05** et action I – ISIN : **FR0014006Z13**) (ci-après « **le Compartiment** »), un compartiment de la SICAV GEFIP SELECT gérée par GESTION FINANCIERE PRIVEE - GEFIP (ci-après la « **Société de gestion** ») agréée par l'Autorité des marchés financiers (ci-après « **AMF** ») sous le numéro GP 90043 et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Quels changements vont intervenir sur votre Compartiment ?

Nous vous informons que dans un souci d'amélioration permanente de son offre de produits, la société de gestion a décidé d'apporter les modifications suivantes à votre prospectus :

- **Informations sur les principales incidences négatives (dites « PAI ») sur les facteurs de durabilité :**

Il est précisé dans le prospectus que le Compartiment ne prend pas en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité. De plus amples informations sont disponibles dans la politique d'investissement du prospectus et au sein de l'annexe sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

- **Informations concernant le Règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie » :**

Des informations concernant le Règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie » sont ajoutées au prospectus de votre Compartiment. Il est précisé que le pourcentage d'alignement des investissements sous-jacents à ce Compartiment vis-à-vis du Règlement Taxonomie est de 0%.

De plus amples informations sont disponibles dans la politique d'investissement du prospectus et au sein de l'annexe sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

- **Possibilité d'investir jusqu'à 10% dans un autre compartiment de la SICAV :**

Conformément au plan type AMF, il est précisé au niveau de la description des actifs du prospectus, que votre Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans un autre compartiment de la SICAV GEFIP SELECT.

- **Suppression des futures sur dividendes :**

Dans la section instruments dérivés du prospectus, la possibilité de recourir aux futures sur dividendes est supprimée.

- **Informations sur le mécanisme des « Gates » :**

Le Compartiment ayant une fréquence de valorisation quotidienne, il est précisé que la durée maximale d'application des Gates est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois avec une estimation du temps de plafonnement maximum fixé à 1 mois.

- **DIC PRIIPS :**

Dans la section « « Autres informations pertinentes », ajout du paragraphe suivant :

« Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale. »

- **Insertion d'une annexe sur les critères E/S :**

GEFIP SELECT
Société d'investissement à capital variable (SICAV)
Société Anonyme (S.A.)
Siège social : 223 rue Saint-Honoré 75001 Paris
R.C.S. PARIS : 895 404 374

Le Compartiment relevant de l'article 8 du Règlement 2019/2088 de l'Union Européenne concernant la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), une annexe réglementaire sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales est désormais partie intégrante du prospectus.

Quand ces modifications entreront-elles en vigueur ?

Ces modifications ne sont pas soumises à agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Elles entreront en vigueur le **21/07/2023**, de manière automatique et sans démarche de votre part.

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil de rendement/risque : Non

Augmentation du profil de rendement/risque : Non

Augmentation potentielle des frais : Non

Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : Non significative¹



Quel est l'impact de ces modifications sur votre fiscalité ?

Cette opération est sans conséquence fiscale pour les actionnaires. En cas de désaccord avec ces modifications, le rachat sera considéré comme une cession. La fiscalité sera donc fonction de la nature de l'actionnaire et/ou de l'enveloppe sans laquelle il a souscrit les actions du présent Compartiment.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés du Compartiment GEFIP EUROLAND.

Le prospectus et le Document d'Informations Clés de votre Compartiment sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : <https://www.gefip.fr/les-fonds-gefip/>

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés :

- Au siège social de la société de gestion : 223, rue Saint-Honoré 75001 Paris
- Par courriel à l'adresse suivante : contact@gefip.fr

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information qu'il vous siérait d'obtenir sur ces opérations.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre respectueuse considération.

Arnaud PUISEUX
Président de la SICAV GEFIP SELECT

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRRI et l'évolution de l'exposition du Compartiment à une ou plusieurs typologies de risques.